

COMMUNE DE MARGENCEL

Haute-Savoie

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JUIN 2015

Le dix-sept du mois de juin de l'an deux mille quinze, à vingt heures, le Conseil Municipal de Margencel, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RAMBICUR.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Jean-Pierre RAMBICUR, Mme Dominique JORDAN, M. Yves GILLET, M. Bernard MASSOULIER, M. Franck BOUCHET, Mme Anne LEPIZZERA, M. Daniel BROUZE, M. Christian DETRAZ, M. Bertrand JACQUET, Mme Anita DESUZINGE, Mme Séverine LATOUR, M. Didier RENAUD, Mme Martine TETU, Mme Corinne THUILLIER, Mme Valérie GAILLARD, Mme Marie-Pénélope GUILLET, M. Jonathan BLONDAZ-GERARD.

Etait absent excusé : Mme Francine JACQUIER donne pouvoir à Mme Dominique JORDAN

Etait Absent : M. Gérard BAUDET

Secrétaire de séance : Mme Valérie GAILLARD

Date de la convocation : le 10 juin 2015

ORDRE DU JOUR :

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 27 MAI 2015

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 27 mai 2015, sur lequel le Conseil n'émet aucune observation.

II. FINANCES

1. FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) ET DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL

- Vu la combinaison des dispositions de l'article 125 de la loi de finances initiale de 2011 et de l'article 144 de la loi de finances initiale de 2012 instituant un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),
- Vu les dispositions de la loi de finances initiale 2015 relatives aux modalités de répartition du prélèvement du FPIC 2015 entre l'établissement intercommunal et ses communes membres,
- Vu les articles L 2336-3 et 5 du code général des collectivités territoriales et les prélèvements 2015 calculés et notifiés en conséquence,
- Vu la note d'information NOR INT/B/15/09530/N du 20 mai 2015,

Considérant le souhait retenu à l'occasion du bureau du 02 juin 2015 de la Communauté de Communes du Bas-Chablais que l'ensemble intercommunal qu'elle compose avec ses communes membres opte pour le principe d'une répartition « dérogatoire libre »,

Considérant les modalités de calcul et le résultat ainsi obtenu pour la commune de Margencel, soit le montant de prélèvement de 21 667 € au titre du prélèvement FPIC 2015,

Considérant la proposition de M. le Maire d'adopter ce principe de répartition et le montant ainsi calculé étant rappelé qu'en l'absence d'accord unanime des communes membres, la répartition de droit commun s'appliquerait alors à l'ensemble des collectivités composant l'ensemble intercommunal,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- opte pour le principe d'une répartition dérogatoire libre dans le cadre de la répartition du prélèvement FPIC 2015 entre la CCBC et ses communes membres,
- fixe le prélèvement 2015 pour la commune de Margencel à hauteur de 21 667 €,
- précise que les crédits budgétaires inscrits au budget principal, compte 73925, font l'objet de la décision modificative n°2 suivante :

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépense	Fonctionnement	014	73925	Fonds péréquation ress...	1 667,00 €
Dépense	Fonctionnement	012	6411	Rémunérations personnel titulaire	- 1 667,00 €

- charge M. le Maire de l'exécution de la présente.

III. QUESTIONS DIVERSES

1. MOTION DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des

dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. **Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.**

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Margencel rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Margencel estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Margencel soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- **un moratoire immédiat du Fonds de péréquation pour les ressources communales et intercommunales (FPIC) et une refonte de ses modalités de calcul**
- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

2. REUNION

L'ensemble du Conseil souhaiterait qu'une réunion « informelle » soit organisée régulièrement pour aborder toutes les affaires liées au quotidien de la commune. La première réunion aura lieu en septembre prochain.

3. SIVU DE LA VERNIAZ

M. le Maire informe le Conseil que le SIVU de la Verniaz se réunira vendredi 19 juin prochain.

4. SIEM

M. Didier RENAUD informe le Conseil que le SIEM, le Syndicat des Eaux des Voirons, la Commune d'Anthy et la Commune du Lyaud sont toujours en concertation. La prochaine réunion du comité aura lieu la semaine prochaine pour connaître leur devenir. Ils aborderont également le rapport sur la qualité de l'eau qui sera présenté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

5. SOIREE DU 13 JUILLET

M. Bertrand JACQUET informe le Conseil du budget de la soirée du 13 juillet prochain comme suit :

- Banderole : 616.80 € (achetée chez Jet Pub),
- Repas : 1 300 €
- Animation : 1 100 € (orchestre 900 € + ballons 46 €+ hélium 109 €)

Pour un total de 3 016.80 €. Les affiches et flyers annonçant le programme de la soirée seront réalisés en Mairie. Par rapport à l'an dernier, ce budget est plus important de 300 € mais la banderole servira pour plusieurs années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,

Jean-Pierre RAMBICUR

